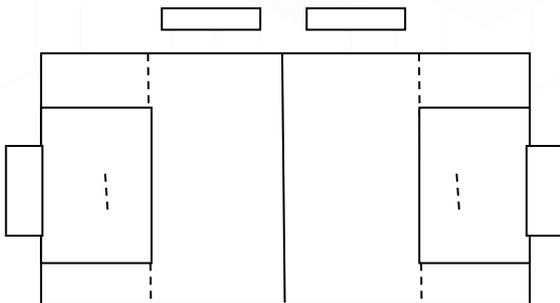


REGLEMENT DU FOOTBALL À 8

LOI 1 – Le terrain de jeu du football à 8

- **Le terrain** correspond à un ½ terrain adulte, soit 60 à 70 mètres en longueur et 45 à 50 mètres en largeur.
- **Les surfaces de réparation** mesurent 26m x 13m.
- **Les buts** mesurent 6m x 2.10m
Les buts doivent être fixés au sol afin d'éviter tout risque de bascule.
- **Le point de penalty** est à 9 mètres (prévoir 2 tirets à côté du point, pour effectuer les coups de pied de but).
- **Une zone technique** pour les éducateurs doit être prévue de part et d'autre du terrain. Elle doit se situer de chaque côté de la cage du terrain du football à 11 (de 1 à 5 mètres).



- NB :**
- La ligne de surface, se situant aux 13 mètres, doit être prolongée jusqu'à la ligne de touche (car elle est utile pour le hors-jeu en U11)
 - La ligne médiane, doit être tracée (car elle est utile pour le hors-jeu en U13)

LOI 2 – Le ballon

Taille 4 sauf pour les catégories Vétérans, U18 F et Séniors F où est utilisé un ballon taille 5.

LOI 3 – Nombre de joueurs

Tous les joueurs doivent participer à 50% du temps de jeu de la rencontre.

Une équipe se compose de **8 joueurs** dont un gardien de but, et **4 remplaçants** maximum.

Ceux-ci peuvent entrer dans le jeu à n'importe quel moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt de jeu et de se présenter à l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant et à ce titre revenir sur le terrain.

Le minimum de joueurs présents sur le terrain de jeu en Football à 8 est fixé à **6 par équipe**, faute de quoi le match ne pourra avoir lieu ou continuer.

Surclassement

Conformément aux Règlements Généraux de la F.F.F. :

- 3 U9 au maximum peuvent jouer en U10-U11, s'ils ne présentent pas de contre-indication médicale sur la licence ou demande de licence ;
- 3 U11 au maximum peuvent jouer en U12-13, s'ils ne présentent pas de contre-indication médicale sur la licence ou demande de licence ;
- Les filles U12 peuvent jouer (sans limite de nombre) en catégorie U10-U11 ;
- Les filles U14 peuvent jouer (sans limite de nombre) en catégorie U12-U13.

LOI 4 – Equipements des joueurs

Identique à celle du Football à 11.
Le port des protège-tibias est obligatoire.

LOI 5 – Arbitres

Loi identique à celle du Football à 11.
En U10/U11 il est préconisé de faire arbitrer les matchs par des U15 (licenciés) et U17 (licenciés)
En U12/U13 il est préconisé de faire arbitrer les matchs par des U17 (licenciés) et U19 (licenciés)

LOI 6 - Arbitres assistants

En U12-U13, les arbitres assistants peuvent être des joueurs remplaçants en accord avec l'arbitre central et les éducateurs.

LOI 7 – Durée du match

Le temps de jeu des U10/U11 ne doit pas dépasser 50 minutes.
Le temps de jeu des U12/U13 ne doit pas dépasser 60 minutes.
Les rencontres U12 F comprennent deux périodes de 25 minutes. Une pause « coaching » de deux minutes est mise en place à la moitié de chaque période.
Les rencontres du championnat U15 F comprennent deux périodes de 35 minutes.
Les rencontres du championnat U18 F comprennent deux périodes de 40 minutes.
Les rencontres des championnats Séniors F et Vétérans comprennent deux périodes de 45 minutes.

Aucune prolongation ne peut avoir lieu dans ces catégories.

La pratique des U12/U13 s'organise en 2 mi-temps de 30 minutes. **Une « pause coaching » de 2 minutes** est mise en place à la moitié de chaque période.

LOI 8 – Coup d'envoi et reprise du jeu

Le ballon est en jeu lorsqu'il est botté vers l'avant. Le joueur ne peut retoucher le ballon avant que celui-ci n'ait été retouché par un autre joueur.

La distance des adversaires est de 6 mètres.

ATTENTION : pour le football à 8, il est interdit de marquer directement sur le coup d'envoi.

LOI 9 – Ballon en jeu et hors du jeu.

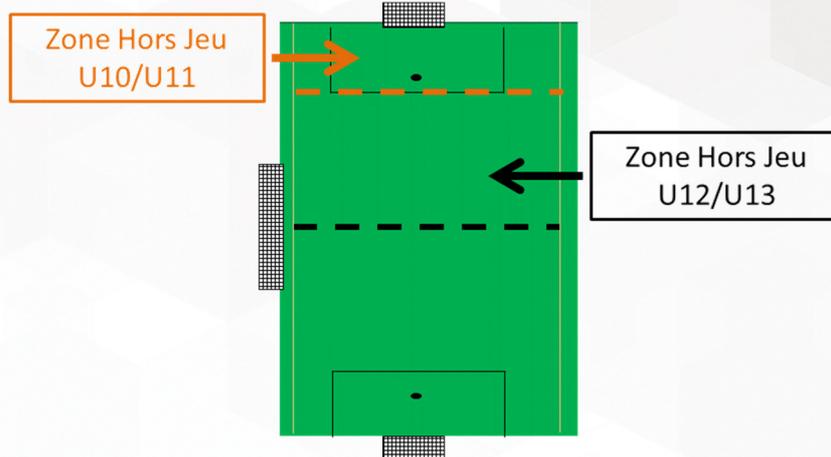
Loi identique à celle du Football à 11.
La remise en jeu de la touche se fera avec les mains.

LOI 10 – But marqué

Le but est marqué lorsque le ballon franchit entièrement la ligne de but.
(Buts sur coup d'envoi non acceptés – voir loi 8 du foot à 8).

LOI 11 – Hors-jeu

- ❖ **En U10-U11 et U12 F** : le hors-jeu ne s'applique que dans la zone des 13 mètres.
- ❖ **En U12-U13** : le hors-jeu s'applique à partir de la ligne du médiane (comme au football à 11).



LOI 12 – Fautes et comportement antisportif

Identiques à celle du Football à 11 (donc des **coups-francs directs et indirects** peuvent être sifflés en fonction de la nature de la faute), sous réserve des modifications suivantes :

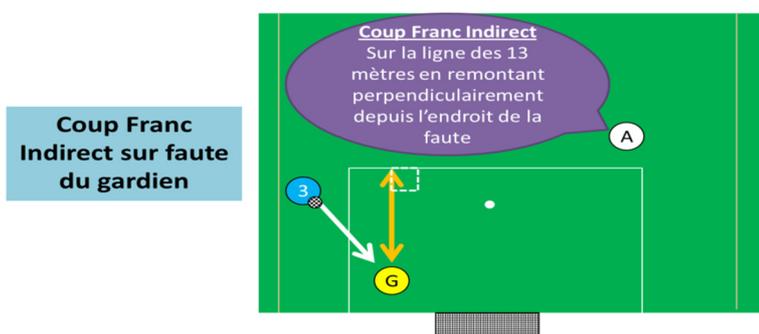
- NB :
- ✓ Toutes les fautes commises intentionnellement dans la surface de réparation sont sanctionnés d'un **coup de pied de réparation**.
 - ✓ **Le gardien de but ne peut se saisir du ballon avec les mains sur une passe du pied volontaire de son partenaire** (en U10/U11 et U12/U13). Cette faute sera sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres (voir LOI 13).
 - ✓ **Le gardien de but ne peut dégager au pied de volée ou de ½ volée** (en U10/U11 et en U12/U13). Cette faute sera sanctionnée par un coup-franc indirect aux 13 mètres (voir LOI 13).

LOI 13 – Coups Francs

Identiques à celles du Football à 11.

Toutefois, la distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres (au lieu de 9 mètres 15 dans le football à 11).

Par ailleurs, les fautes commises par le gardien de but (prise de balle à la main sur une passe au pied d'un partenaire, ou dégagement de volée et de ½ volée) seront sanctionnées par **un coup-franc indirect sur la ligne des 13 mètres perpendiculairement à l'endroit de la faute**.



LOI 14 – Coup de pied de réparation

Le point du coup de pied de réparation est à 9 mètres du but.

LOI 15 – Rentrée de touche

Identique à celle du Football à 11.

LOI 16 – Coup de pied au but

Le ballon est placé à la hauteur du point de penalty (donc à 9 mètres). Des tirets ont dû être placés à cet effet. Les joueurs adverses doivent se trouver à 6 mètres.

LOI 17 – Coup de pied de coin

Identique à celle du Football à 11.

La distance à respecter par les joueurs de l'équipe adverse au moment de la frappe est de 6 mètres (au lieu de 9 mètres 15).

EPREUVE DES COUPS DE PIED AU BUT

Pour départager deux équipes à égalité après le temps réglementaire d'une rencontre en Football à 8 (à l'exception des U11)

Cette épreuve se déroule IMMÉDIATEMENT après la fin de la partie, sans regagner les vestiaires.

Les dispositions suivantes seront prises, pour le déroulement de l'épreuve :

- L'arbitre procédera au tirage au sort pour désigner l'équipe qui botte le premier coup de pied. Le gagnant du toss débute.
- Chaque joueur en jeu à l'issue du match tire un coup de pied au but. Ce qui amène à une première SERIE de HUIT coups de pied.
- Les tirs sont effectués alternativement, les gardiens permutant à chaque fois.
- Tous les joueurs, à l'exception des gardiens de buts et celui donnant le coup de pied doivent rester à l'intérieur du rond central pendant l'exécution des tirs.
- Si, après la première série (8 coups de pied), les équipes ont obtenu le même nombre de buts, l'épreuve se poursuit, chaque joueur de champ tirant à nouveau, jusqu'à ce qu'une équipe ait obtenu un but de plus que l'autre pour un nombre identique de tirs effectués.
- L'équipe qui totalise le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante.
- Toute faute commise au moment d'un coup de pied ne doit pas profiter à l'équipe qui l'a commise. Les coups de pied sont exécutés suivant les dispositions de la Loi XIV (Penalty en dehors du temps réglementaire).